

5.2 Salaires dans la Fonction publique

En France, en 2011, un agent de la **fonction publique** de l'État perçoit en moyenne un **salaire brut** en équivalent-temps plein de 2 918 euros par mois. Déduction faite des prélèvements sociaux, le **salaire net** moyen s'établit à 2 434 euros par mois. En euros courants, le traitement progresse légèrement en 2011, dans un contexte de gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010. Compte tenu d'une hausse des prix de 2,1 % en moyenne annuelle en 2011, le salaire net moyen diminue, entre 2010 et 2011, de 0,1 % en **euros constants**. La rémunération nette moyenne des personnes présentes en 2010 et 2011 pendant vingt-quatre mois consécutifs chez le même employeur avec la même quotité de travail progresse, quant à elle, de 0,9 % en euros constants.

En 2011, après déduction des prélèvements sociaux, un agent de la fonction publique territoriale perçoit en moyenne un salaire net de 1 823 euros par mois, soit une diminution en un an de 0,8 % en euros constants. En raison de la variété des employeurs territoriaux et de leurs politiques salariales, les évolutions selon le type de collectivité sont contrastées. La baisse annuelle du salaire net moyen en euros constants est plus marquée dans les communes et les départements. Le salaire net moyen des agents titulaires baisse de 0,9 % en euros constants. La rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur territorial en 2010 et 2011 progresse de 0,2 % en euros constants.

Un agent du secteur hospitalier public perçoit, en 2011, un salaire mensuel net moyen de 2 208 euros. Le salaire net moyen diminue en un an de 0,6 % en euros constants. La rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur public hospitalier en 2010 et 2011 progresse de 1,1 % en euros constants. Le salaire moyen baisse en euros constants pour les catégories des « médecins, pharmaciens, psychologues » et dans une moindre mesure pour les catégories « agents de services et employés administratifs » et « professions intermédiaires soignantes et sociales ».

Aux facteurs collectifs d'évolution des traitements bruts dans les trois fonctions publiques s'ajoutent les effets des mesures en faveur du pouvoir d'achat (indemnisation d'heures supplémentaires et rachat de jours épargnés dans le cadre du compte épargne temps). Enfin, les facteurs individuels d'évolution des salaires liés à la promotion interne, aux changements de **catégorie** hiérarchique et aux changements de quotités de travail ont un impact sensible sur les salaires.

En 2011, les écarts salariaux moyens entre hommes et femmes sont les plus prononcés dans le secteur hospitalier public où les hommes gagnent 28 % de plus que les femmes. Dans la fonction publique de l'État et dans la fonction publique territoriale, les salaires moyens des hommes sont supérieurs à ceux des femmes de respectivement 18 % et 12 %. ■

Définitions

Catégories d'emploi de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A – fonctions d'études générales, de conception et de direction – est globalement comparable aux cadres. La catégorie B – fonctions d'application – est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C – fonctions d'exécution – est comparable aux ouvriers et employés.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point de la fonction publique. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen, fonction publique, prix courants et prix constants, salaire brut ou net : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1486, janvier 2014.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État », *Insee Première* n° 1476, décembre 2013.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2011-2012 », La documentation française, octobre 2013.
- « Légère baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2010 et 2011 », *Informations rapides* n° 184, Insee, août 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Salaires dans la Fonction publique 5.2

Salaires annuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique selon la catégorie statutaire et le statut en 2011

	Fonction publique de l'État ¹ (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveaux en euros	11/10 en % en euros constants	Niveaux en euros	11/10 en % en euros constants	Niveaux en euros	11/10 en % en euros constants
Salaires annuels nets moyens						
Titulaires	31 040	-0,2	22 630	-0,9	24 600	-0,1
Catégorie A	34 210	-0,3	38 700	-1,4	29 570	-17,5
Catégorie B	28 350	0,2	26 930	-1,2	27 730	3,5
Catégorie C	22 170	-1,2	20 020	-1,1	20 670	-0,2
Non-titulaires	23 800	0,5	18 870	0,3	18 430	-0,5
Personnel médical	///	///	///	///	60 130	-3,0
Ensemble	29 210	-0,1	21 870	-0,8	26 490	-0,6

1. Niveaux et évolutions à périmètre de la fonction publique d'État constant, i.e. hors intégration dans le champ en 2011 d'un établissement d'environ 8 000 salariés. Champ : agents en équivalent-temps plein des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).
Source : Insee, Siasp.

Salaires annuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique territoriale

	2011		11/10 en % en euros constants
	Effectifs en %	Salaires en euros	
Ensemble	100,0	21 870	-0,8
Catégorie d'emploi			
Cadres	7,9	38 450	-1,8
Professions intermédiaires	15,0	26 060	-1,5
Employés et ouvriers	75,1	19 310	-1,2
Type de collectivité			
Communes	56,0	20 780	-0,9
EPCI ¹ à fiscalité propre	10,1	22 880	-0,6
CCAS ² et caisses des écoles	6,7	19 410	-0,9
Autres structures intercommunales	3,5	21 300	-0,8
Départements	15,0	24 490	-0,9
Incendie - Secours	3,1	29 810	-1,5
Régions	4,6	22 430	0,3
Autres collectivités locales	1,1	24 680	2,0

1. Établissements publics de coopération intercommunale.
2. Caisses communales d'action sociale.
Champ : salariés en équivalent-temps plein (EQTP) des collectivités territoriales (y.c. emplois aidés, hors assistants maternels et familiaux).
Source : Insee, Siasp.

Salaires annuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique d'État en 2011

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	11/10 en % en euros constants
Titulaires	74,7	31 040	-0,2
dont ¹ : catégorie A	63,5	34 210	-0,3
catégorie B	19,4	28 350	0,2
catégorie C	16,4	22 170	-1,2
Non-titulaires	25,3	23 800	0,5
Ensemble	100,0	29 210	-0,1
Enseignants	45,9	30 160	-0,5
Non enseignants	54,1	28 390	0,4
Ministères	78,3	29 820	-0,5
EPA ²	21,7	26 990	3,3

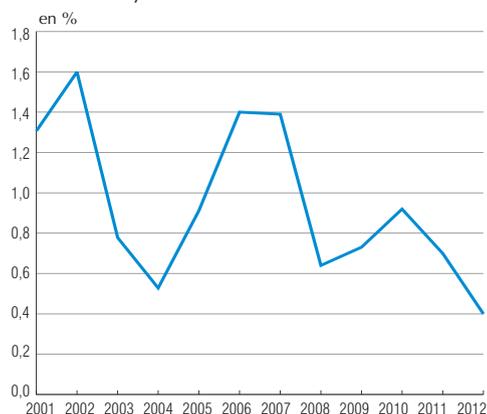
1. En % de l'ensemble des titulaires.
2. Établissements publics administratifs.
Note : niveaux et évolutions à périmètre de la fonction publique d'État constant, i.e. hors intégration dans le champ en 2011 d'un établissement d'environ 8 000 salariés. Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors militaires ; y.c. bénéficiaires d'emplois aidés.
Source : Insee, Siasp.

Salaires nets annuels moyens en EQTP dans le secteur hospitalier public en 2011

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	11/10 en % en euros constants
Médecins, pharmaciens, psychologues ¹	9,0	56 070	-2,6
Cadres direction, adm., gestion	1,4	43 220	0,9
PI ² soignants et sociales	35,9	27 560	-0,3
PI ² administratives et techniques	4,8	24 920	0,5
Agents de service ³ et employés administratifs	40,1	19 950	-0,6
Ouvriers	8,6	19 550	0,8
Non ventilés	0,1	31 180	17,0
Ensemble (hors stagiaires, étudiants, etc.)	100	26 490	-0,6

1. Hors internes, externes et résidents.
2. Professions intermédiaires. Les professions intermédiaires « soignantes » sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les PI « sociales » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.
3. Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.
Champ : hors bénéficiaires de contrats aidés, internes, externes, résidents.
Source : Insee, Siasp.

Évolution moyenne de l'indice de traitement brut



Sources : Insee ; DGAFP